

M. le Ministre de l'Éducation - Rwanda
Déclaration pour la Conférence de reconstitution des ressources du
Partenariat mondial pour l'éducation à Bruxelles, juin 2014

Au cours de la décennie passée, le Rwanda a connu de grandes avancées dans l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité pour tous les Rwandais. Nous avons d'ambitieux projets. Ils ont pour but de relever les défis et d'atteindre des résultats afin d'offrir à nos enfants les compétences et le savoir nécessaires pour devenir des membres productifs de notre société. La priorité nationale du Rwanda est de fournir l'accès à une éducation de base sur douze ans à tous les enfants et de garantir la pertinence à tous les niveaux de cette éducation au regard des besoins de la nation.

Cette année, le Rwanda clôture son financement par le Partenariat mondial avec de nombreux résultats positifs et un élan que nous espérons prolonger à l'avenir, grâce au soutien continu du PME.

Au cours de cette Conférence de reconstitution des ressources de 2014, nous nous engageons à :

1. Maintenir l'aspect prioritaire de l'éducation en termes de financement intérieur. Le Rwanda s'engage à offrir 12 ans d'éducation de base et de formation professionnelle, ayant augmenté constamment ses dépenses en matière d'éducation de base au cours des trois dernières années. Aujourd'hui, le Rwanda s'engage à garantir l'augmentation de la part de financement intérieur destiné à l'éducation de base. Nous continuerons également à mettre en œuvre des solutions nationales qui se sont avérées efficaces pour combler les manques de ressources financières, comme les infrastructures scolaires et les programmes d'alimentation au sein de l'école.

2. Deuxièmement, nous nous engageons à continuer de mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'éducation en renforçant nos capacités dans les domaines suivants : la mesure des résultats de l'apprentissage, la planification, le suivi et évaluation. Il s'agira de mettre en place des solutions dans les délais le cas échéant. Ceci sera accompli grâce à l'instauration de systèmes et à l'élaboration de stratégies dans le but de toucher tous les enfants en âge d'être scolarisés en prenant en considération leurs besoins en termes d'apprentissage, et en garantissant qu'ils apprennent réellement, qu'ils demeurent scolarisés et passent avec succès au niveau supérieur.

3. Enfin, nous utiliserons l'infrastructure nationale existante en termes de TIC afin de mettre en œuvre un enseignement, un apprentissage et un suivi et évaluation des résultats qui s'appuieront sur les TIC.

Je vous remercie.